



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2020.02.02/762

Mise en œuvre du Plan Local pluriannuel
 pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
 de CAP Excellence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2^{ème} séance de l'année 2020

Vendredi 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 21 février, le Conseil communautaire régulièrement convoqué à 09 heures 00 en séance ordinaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur *Eric JALTON*, le Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 février 2020.

Présents : 27		
<u>Président</u>		
M. Éric	JALTON	
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme René-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1
<u>Vice-présidente :</u> Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente) Représentée par Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés non représentés : 10
<u>Vice-présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BRÉDENT (8 ^{ème} Vice-Président) Mme Maguy CÉLIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseiller communautaire – Membre du Bureau :</u> M. Justin DESSOUT
<u>Autres conseillers communautaires :</u> Mme Lise Claude AZÈDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12
<u>Vice-présidents :</u> M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHÉLY M. Max CÉLIGNY
<u>Autres conseillers communautaires :</u> M. Jean-Luc CÉLIGNY M. Chazy CIRANY M. Harry DURIMEL M. Jocelyn LÉRÉMON M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Nadège THÉOPHILE



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Marie-Camille MOUNIEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;
- VU la délibération n°2012.05.04/662 du conseil communautaire datée du 17 mai 2019 portant approbation du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour la période 2019-2022

Considérant le rapport du Président ;

L'étude diagnostic préalable à l'élaboration du PLIE de CAP Excellence a été lancée le 28 mai 2018 et finalisée le 17 mai 2019. Le protocole d'accord qui en est issu a été approuvée par délibération du Conseil susvisé. Suite à son passage en comité de pilotage le 24 septembre 2019, il doit faire l'objet d'une signature par les partenaires suivants : Préfecture ; Conseil régional, Conseil départemental, CAP Excellence, Pôle Emploi et Mission locale.

Consécutivement, un dossier de demande de subvention a été transmis au Conseil départemental au titre de ses fonds propres mais également en sa qualité de service instructeur du FSE, ainsi qu'au Conseil régional. La délibération du Conseil départemental datée du 28 novembre 2019 *approuvant la signature du protocole d'accord et (la) contribution à la mise en œuvre de la programmation 2020-2022 du plan local pour l'insertion et l'emploi de CAP Excellence. Mise en œuvre de la fiche 2.2.6 du PDI* nous a été notifié. Elle prévoit une participation du Conseil départemental sur ses fonds propres, dès 2020, de 81 130€ (quatre-vingt-un mille cent trente euros).

Il s'agit de procéder à la mise en œuvre du PLIE dès cette année 2020.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver les inscriptions budgétaires proposées telles qu'elles sont présentées en annexe.

ARTICLE 2- De procéder à la constitution de l'équipe opérationnelle du PLIE de CAP Excellence

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention FSE qui fait suite au dépôt complet du dossier.

ARTICLE 4- D'inscrire les crédits afférents au chapitre 011 en qualité d'opération spécifique « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) »

ARTICLE 5- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

ARTICLE 6- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 7- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 8- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 MARS 2020

